



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

AXE ALUMINIUM REFILLABLE VENT AIR FRESHENER - DARK TEMPTATION

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit AXE ALUMINIUM REFILLABLE VENT AIR FRESHENER - DARK TEMPTATION

Numéro du produit 71033

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées désodorisant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Custom Accessories Europe
The Granary
Standen Manor
Hungerford
Berkshire
RG17 0RB
UK
T: +44 (0) 1488 662770
F: +44 (0) 1488 662771
E: info@caeurope.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0) 1488 662770 (9:00-17:00 Lundi - Vendredi)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger NC Non Classé

Mentions de mise en garde P102 Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

AXE ALUMINIUM REFILLABLE VENT AIR FRESHENER - DARK TEMPTATION

Acide sulfurique, sel de calcium, hydrate (1: 1: 2)		60 - 100%
Numéro CAS: 10101-41-4		
Classification		
Non Classé		
2,6-diméthyl-7-én-2-ol		1 - <2.5%
Numéro CAS: 18479-58-8		Numéro CE: 242-362-4
Classification		
Skin Irrit. 2 - H315		
Eye Irrit. 2 - H319		
vanilline		1 - <2.5%
Numéro CAS: 121-33-5		Numéro CE: 204-465-2
Classification		
Eye Irrit. 2 - H319		
Acide propanoïque, ester 2- (1,1-diméthylpropoxy) -, propylique, (2S) -		1 - <2.5%
Numéro CAS: 319002-92-1		Numéro CE: 437-530-0
		Numéro d'enregistrement REACH: 01-0000018277-65
Classification		
Aquatic Chronic 3 - H412		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Information générale	En cas de doute, consulter un médecin rapidement. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.
Inhalation	Le produit est considéré avoir un faible risque aux conditions normales d'utilisation. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas dans les poumons. Consulter un médecin.
Contact cutané	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Si des symptômes allergiques se développent, éviter toute nouvelle exposition. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Le produit contient une petite quantité de substance sensibilisante.
-----------------------------	---

AXE ALUMINIUM REFILLABLE VENT AIR FRESHENER - DARK TEMPTATION

Inhalation	A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête.
Ingestion	Compte tenu de la nature physique du produit, il est peu probable qu'il soit ingéré. Peut présenter un risque d'étouffement. Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
Contact cutané	Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
Contact oculaire	Peut être légèrement irritant pour les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Aucun connu.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO ₂). Monoxyde de carbone (CO).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau.
----------------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas rejeter dans le milieu aquatique.
--	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Collecter le déversement avec un balai et une pelle, ou assimilé et réutiliser, si possible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.
------------------------------	--

AXE ALUMINIUM REFILLABLE VENT AIR FRESHENER - DARK TEMPTATION

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Lire et suivre les recommandations du producteur. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Conserver hors de la portée des enfants. Le produit contient une substance sensibilisante. Eviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. Les personnes sensibles aux réactions allergiques ne devraient pas manipuler ce produit.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Conserver dans un endroit frais. Ne pas stocker près de sources de chaleur ou exposer à des températures élevées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Acide sulfurique, sel de calcium, hydrate (1: 1: 2)

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage Aucune protection particulière des yeux nécessaire lors d'une utilisation normale. Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains Aucune exigence spécifique n'est présumée dans des conditions normales d'utilisation. Déversements importants: Porter des gants de protection. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Mesures d'hygiène Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Les personnes sensibles aux réactions allergiques ne devraient pas manipuler ce produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

AXE ALUMINIUM REFILLABLE VENT AIR FRESHENER - DARK TEMPTATION

Protection respiratoire Aucune exigence spécifique n'est présumée dans des conditions normales d'utilisation. Déversements importants: Prévoir une ventilation suffisante. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE".

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide.
Couleur	Non disponible.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non applicable.
Point de fusion	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
Point d'éclair	Non disponible.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Facteur d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Densité apparente	Non disponible.
Solubilité(s)	Non disponible.
Coefficient de partage	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

AXE ALUMINIUM REFILLABLE VENT AIR FRESHENER - DARK TEMPTATION

Autres informations Aucun.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions
dangereuses Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition
dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires
graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in
vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité - in
vivo Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

AXE ALUMINIUM REFILLABLE VENT AIR FRESHENER - DARK TEMPTATION

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent. Solide.

Information générale

La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Le produit contient une substance sensibilisante.

Inhalation

A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête.

Ingestion

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

Contact cutané

Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Contact oculaire

Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

Voie d'exposition

Inhalatoire Ingestion Contact cutané et/ou oculaire.

Informations toxicologiques sur les composants

2,6-diméthyl-2-oct-7-en-2-ol

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 4100 mg/kg/jour, Orale, Rat Information du dossier REACH.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ >5000 mg/kg, Cutanée, Lapin Information du dossier REACH.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Score érythème/escarre: Érythème bien défini (2). Score œdème: Œdème léger - bords de la zone bien définis par une élévation tangible (2). Information du dossier REACH.

vanilline

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 3 925,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 3 925,0

Toxicité aiguë - cutanée

AXE ALUMINIUM REFILLABLE VENT AIR FRESHENER - DARK TEMPTATION

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 001,0

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 2 001,0

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité La dégradabilité du produit n'est pas connue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Inconnu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

Méthodes de traitement des déchets Collecter les emballages usagés pour leur réutilisation ou leur recyclage. Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

AXE ALUMINIUM REFILLABLE VENT AIR FRESHENER - DARK TEMPTATION

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC**

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

Références littéraires clés et sources de données

Information du dossier REACH. Source: Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/> Information du fournisseur.

Conseils de formation

Lire et suivre les recommandations du producteur.

Commentaires sur la révision

C'est la première version.

Date de révision

13/08/2019

Numéro de FDS

5107

Mentions de danger dans leur intégralité

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

AXE ALUMINIUM REFILLABLE VENT AIR FRESHENER - DARK TEMPTATION

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.